

**Hélène ZANNIER**  
Députée de la Moselle  
7<sup>ème</sup> circonscription

Paris, le 30 mars 2021

À l'attention de **Madame DARRIEUSSECQ Geneviève,**  
**Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,**  
**chargée de la Mémoire et des Anciens combattants**  
14 rue Saint-Dominique,  
75700 Paris 07 SP

*Par courriel*

**Objet : FNAPOG – Commission Tripartite**

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la requête de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre (FNAPOG).

Comme vous le savez, depuis la parution des décrets (du 13 juillet 2000) n°2000-657 et (du 27 juillet 2004) n° 2004-751, la FNAPOG se bat pour l'obtention d'une juste compensation suite à la perte d'un ou de deux parents lors de la Guerre de 1939-1945.

Selon la FNAPOG, le refus pour l'obtention d'un dédommagement s'explique par un nombre trop élevé de potentiels ayants-droits ; 206 000 d'après les premières estimations. En effet, un tel nombre aurait un impact non négligeable sur les finances publiques. Mais, après un nouveau recensement, le nombre de Pupilles de la Nation concernées atteindrait seulement 26 000. Cette nouvelle donne permettrait donc de surmonter le blocage d'ordre financier.

C'est pourquoi suite à leur demande je souhaite désormais leur apporter mon soutien quant à la création d'une commission tripartite au sein du gouvernement. Cela leur permettrait de solliciter une réparation, au même titre que les orphelins et les pupilles de la nation qui ont bénéficié du décret de 2004 et dont les parents ont été victimes de la barbarie.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous pourrez porter à cette requête, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

**Hélène ZANNIER**  
Députée de Moselle

